



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le lundi 18 septembre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 juillet 2023
- 3- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 juillet 2023
- 4- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 5- Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse
- 6- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire
- 7- Constitution de servitudes auprès d'Enedis sur les parcelles B 0794, B 2226 et B 2227 lieux-dits « Le Marinier » en vue de l'alimentation électrique du lotissement « Clos Chevêche » - Authentification des conventions – Réitération par acte notarié
- 8- 2^{ème} échange de terrains entre M. Julian et la Commune
- 9- Instauration de la Majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (MTHRS)
- 10- Instauration d'un droit de place pour le Marché de Noël
- 11- Adhésion de la commune à la SPL T84 (Société Publique Locale « Territoire Vaucluse »)
- 12- Motion de soutien à la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale visant à renforcer les sanctions à l'égard des auteurs d'actes de violence et de menaces envers les élus municipaux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions
- 13- Questions diverses



Le Maire, Laurence LE ROY